

Wasquehal : allez-vous opter pour la mutuelle communale lancée par la Ville?

Publié le 06/06/2015 PAR AURÉLIE JOBARD

Comme 250 villes en France, Wasquehal a mis en place un partenariat avec l'association Actiom qui propose aux habitants de bénéficier d'une mutuelle à des tarifs compétitifs. Le dispositif s'adresse à tous les Wasquehaliens. Alors, est-ce vraiment intéressant ? Nous étions à la première réunion d'information.



Les motivations de la Ville

Selon Monica Testier, l'élue en charge de la santé, il s'agissait « *tout simplement de tenir une promesse de campagne* ». Une promesse qui partait d'un constat, celui de **2500 Wasquehaliens sans mutuelle et sans possibilité**, donc d'avoir accès à certains soins de base, notamment dentaires ou optiques souvent très onéreux. Monica Testier, lors de la réunion d'information proposée par l'association, a redit tout l'intérêt de cette décision et qui, pour une fois, à Wasquehal, a été **votée à l'unanimité** par l'ensemble des conseillers municipaux.

Les avantages de la mutuelle

Tout d'abord, **une seule condition pour pouvoir y adhérer : être Wasquehalien**. L'adhésion, elle, est sans condition de ressources et sans sélection médicale. Autres avantages : les tarifs. Actiom négocie et garantit des tarifs de complémentaires santé 30 % moins chers en moyenne qu'une mutuelle classique. L'asso travaille en

partenariat avec trois mutuelles. À vous de choisir, selon vos requêtes et votre profil. De plus, les personnes âgées qui, en règle générale, paient le prix fort pour bénéficier d'une « bonne » mutuelle, règlent, à la fin du mois, la même note, qu'elles aient 60 ou 85 ans. Trois formules sont proposées : **économie (entre 16,01 et 62,82 €, selon votre âge et par mois), sécurité (entre 19,95 et 78,93 €) et confort (23,72 € et 94,43 €).**

Les inconvénients

Pour bénéficier de cette mutuelle, il vous faudra régler **10 € d'adhésion par an** (même prix que vous soyez seul ou plusieurs). Vous devrez évidemment résilier votre contrat actuel et faire preuve de patience (environ 1 mois) pour que la télétransmission entre votre nouvelle mutuelle et la CPAM soit effective.

Où s'adresser pour obtenir des infos?

Rapprochez-vous de la mairie et de ses équipes, 1 rue Michelet, de la mairie annexe du Capreau, rue Louise-Michel, du service santé, 6 rue Francisco-Ferrer ou du CCAS, 4 rue Michelet. Vous pouvez également participer à une réunion d'info ce lundi à 18 h 30 salle Pierre-Herman, rue Jean-Macé. Premières souscriptions le vendredi 12 et le lundi 15 juin de 9 h à 17 h 30 et le samedi 13 juin de 9 h à 12 h au service Santé, 6 rue Francisco Ferrer.